REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 28 juin, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 22 juin 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de Conseillers présents : 25

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD, Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÜN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame Sandrine LALANNE, Madame Karine BASTIEN-COTARD, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandrine VILLEMIN à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
Mme Laure MARCOCCIA-WARIN à Mme Isabelle DUJARDIN.
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.

Absents excusés :

Absents :

Mme DERAY Chrystel, M. BRAYARD Thierry.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2021DELIB0056 - DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS - COMPTE-RENDU

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici le compte-rendu des décisions prises par le Maire en exercice depuis la séance du 10 mai 2021dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées par la délibération n°2020DELIB0149 du 17 décembre 2020, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2021DEC0036	29.04.2021	Marché de service conclu avec la Société SUDELPHONE sise 40 rue Constant Coquelin à Vitry-sur-Seine (94400) pour la maintenance matériel et l'assistance du système de téléphonie, pour un montant maximum de 90 000 euros HT sur 5 ans. Le marché sera conclu pour une durée de un an à la date de sa notification au titulaire et reconductible de manière tacite 4 fois sans excéder 5 ans au total.
2021DEC0037	27.04.2021	Les tarifs pour les exposants à la brocante du dimanche 19 septembre 2021 sont fixés comme suit : - Catégorie Tarif Particulier bryard - le mètre linéaire 13€ - - Commerçant bryard - le mètre linéaire 13 € - Association bryarde - le mètre linéaire 13 € - Particulier non bryard - le mètre linéaire 19 € - Association non bryarde - le mètre linéaire 19 € - Commerçant (professionnel) non bryard - le mètre linéaire 19 €
2021DEC0038	21.04.2021	Acceptation de l'indemnité de sinistre d'un montant de 2 942.08 € TTC, en réparation du sinistre survenu le 5 février 2021 sur le candélabre situé Avenue Georges Clémenceau à Bry-sur-Marne.
2021DEC0039	29.04.2021	Sollicitation pour le projet de dématérialisation des instances municipales, du soutien financier de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique (FMIN). La demande de subvention porte sur un montant estimé à 37 149,50 euros. La commune de Bry-sur-Marne sollicite un taux de subvention de 50%, soit 18 574,75 euros.

2021DEC0040	29.04.2021	Accord-cadre à procédure adaptée ouverte de prestation de service, à bons de commande relatif à la formation du personnel et des élus dans le domaine de l'hygiène, la santé et la sécurité au travail conclu avec : > **la société UFPS**, sise 5 Impasse Boria à DONZERZ (26290) pour les lots suivants : - Lot n°1 - « Sauveteur secouriste au travail initiation et maintien actualisation des compétences (SST-MAC)», pour un montant maximum annuel de 4 365 € HT, - Lot n° 4 - « Les gestes qui sauvent », pour un montant maximum annuel de 688 € HT. > **la société SOFIS**, sise 7 rue du Tog Ru à BELZ (56550) représentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour les lots suivants : - Lot n°2 - « Prévention Secours Civique niveau 1 », pour un montant maximum annuel de 465 € HT, - Lot n°6 - « Formation de prévention des troubles musculosquelettiques et des atteintes au dos », pour un montant maximum annuel de 1 000 € HT, - Lot n°9 - « Les risques chimiques », pour un montant maximum annuel de 700 € HT, - Lot n°14 - « Formation des membres du Comité d'hygiène de santé et des conditions de travail (CHSCT)», pour un montant maximum annuel de 1 600 € HT. > **la société EUROMEDICARE FORMATION**, sise 191 Boulevard Baille à MARSEILLE (13005) pour le lot suivant : - Lot n°3 - « Attestation de Formation Gestes et Soins d'Urgence – niveau 1 », pour un montant maximum annuel de 3 000 € HT. > **la société SERIS SECURITY**, sise 6 rue du Général Laminat à PARIS (75015) pour le lot suivant : - Lot n°5 - « Formation aux risques incendie et manipulation des extincteurs», pour un montant maximum annuel de 1 350 € HT. > **la société CEPIM**, sise 7 ZA de Mané Lenn à CRAC'H (56950) : - Lot n°8 - « Formation habilitation électrique personnel non électricien – initiation et recyclage », pour un montant maximum annuel de 2 815 € HT. > **la société SOGELINK**, sise 131 Chemin du Bac à Traille, Les Portes du Rhône à CALUIRE Cedex (69647) pour le lot suivant : - Lot n°12 - « Autorisation d'intervention à proximité des réseaux – initiation et recyclage », pour un montant maximum annuel de 375 €. Ces marchés publics sont conclus à bons de commande émis au fur et à mesure des besoins pour une durée initiale de 12 mois, reconductible trois fois, par période successive d'un an, sans excéder une durée totale de quatre ans

<table>
<tr><td>2021DEC0041</td><td>5.05.2021</td><td>Les tarifs de la médiathèque pour l'année scolaire 2021-2022 sont fixés à compter du 1er septembre 2021 comme suit :
<table>
<tr><th>MEDIATHEQUE</th><th>TARIFS 2021-2022</th></tr>
<tr><td><u>Abonnement bibliothèque</u> :
Emprunt de livres, livres lus, revues, et partitions</td><td>Gratuit</td></tr>
<tr><td><u>Abonnement médiathèque: pour l'emprunt de tous les supports</u></td><td></td></tr>
<tr><td>- Abonnement individuel de moins de 18 ans</td><td>13.90 €</td></tr>
<tr><td>- Abonnement individuel adulte</td><td>15.90 €</td></tr>
<tr><td>- Abonnement « famille » à partir de 3 personnes ayant un lien entre-elles, au même domicile : livres, revues, partitions, Cds, dvds et jeux vidéo</td><td>30.80 €</td></tr>
<tr><td>- Abonnement adhérents et professeurs de l'école municipale de musique et possesseurs de « passeport jeune »</td><td>Gratuit</td></tr>
<tr><td>- <u>Abonnement enfants jusqu'à l'entrée au collège (emprunt livres, livres lus, revues, partitions, documents audiovisuels et numériques portant étiquette orange)</u></td><td>Gratuit</td></tr>
<tr><td><u>Remboursement des documents</u></td><td></td></tr>
<tr><td>- Livres</td><td>Prix du livre à l'état neuf ou remplacement du livre</td></tr>
<tr><td>- CD audio (tarif pour un disque)</td><td>Prix du CD à l'état neuf ou remplacement du CD</td></tr>
<tr><td>- DVD</td><td>Prix de DVD à l'état neuf</td></tr>
<tr><td>- Jeu vidéo</td><td>Prix du JEU VIDEO à l'état neuf</td></tr>
<tr><td><u>Remplacement de la carte de lecteur</u></td><td>5.40 €</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>2021DEC0042</td><td>05.05.2021</td><td>Le tarif, relevant des droits d'occupation du domaine public, pour les emplacements réguliers réservés aux Food Trucks et Food Bikes sur le territoire communal à compter du 1er juin 2021 est fixé à 15 € et correspond à la redevance forfaitaire journalière.
Localisation des emplacements concernés :
- 1 er emplacement : avenue des Frères Lumière ;
- 2 ème emplacement : rue du Clos Sainte Catherine ;
- 3 ème emplacement : quai Adrien Mentienne</td></tr>
<tr><td>2021DEC0043</td><td>17.05.2021</td><td>Accord-cadre à bons de commande relatif à la maintenance des bulles de tennis au Tennis Club de Bry-sur-Marne conclu avec la société ACBSI sise 11 rue de la Bouchardière à NAVEIL (41100), pour un montant annuel de 14 000 € HT. Le marché s'exécute pour une durée initiale d'un an à compter de sa notification, il est renouvelable trois fois par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 4 ans.</td></tr>
</table>

2021DEC0044	05.05.2021	Sollicitation, pour le changement de SIGB de la médiathèque Jules Verne, le concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD Bibliothèques) dans le cadre de la programmation 2021. La demande de subvention porte sur un montant d'opération estimé à 18 481.62 € HT.

2021DEC0045	12.05.2021	Autorisation de la sortie de l'inventaire du patrimoine de la Ville les biens mobiliers et matériels énumérés ci-dessous :

Num. immo.	Libellé	Date acq.	Somme acq.	VNC
20000	ASPIRATEUR	02/01/2000	223,38	0,00
20005	GROS MATERIELS DIVERS	02/01/2000	4 288,22	0,00
20011	SELETTE HAUTE	02/01/2000	801,27	0,00
20013	vitrine d'affichage	02/01/2000	101,12	0,00
20022	ECHELLE D'INTELLIGENCE	02/01/2000	730,49	0,00
20024	CHARIOT + PANIER	31/01/2000	372,60	0,00
20030	EXTINCTEUR VEHICULE 5650 LD 94	24/02/2000	57,14	0,00
20032	REALISATION D'UNE VUE AERIENNE DE LA COMMUNE	31/01/2000	1 121,51	0,00
20041	RADIOS GP 340 MOTOROLA	06/04/2000	2 774,32	0,00
20049	FOURNITURE DE BALISETTES BLANCHES	06/04/2000	551,36	0,00
20050	MATERIEL DE SONORISATION	12/04/2000	6 188,25	0,00
20051	LECTEUR CD	12/04/2000	305,40	0,00
20058	ACQUISITION DE STATRION PORTABLE	05/04/2000	3 771,66	0,00
20072	KITS MAINS LIBRES	02/06/2000	149,40	0,00
20074	DISQUES	26/05/2000	1 548,73	0,00
20076	intercalaires	15/06/2000	123,07	0,00
20077	fournitures diverses	15/06/2000	234,04	0,00
20081	TABLE	15/05/2000	196,62	0,00
20082	COMMANDE DE JAZZ	22/06/2000	953,21	0,00
20083	COMMANDE DE JAZZ	22/06/2000	1 046,07	0,00
20084	COMMANDE JEUNESSE	22/06/2000	1 337,83	0,00
20085	COMMANDE DE CHANSONS BANDES ORIGINALES	22/06/2000	2 189,30	0,00
20086	COMMANDE DE CHANSONS BANDES ORIGINALES	22/06/2000	6 418,09	0,00
20087	COMMANDE JEUNESSE	22/06/2000	4 151,01	0,00
20088	COMMANDE DE JAZZ	22/06/2000	5 248,10	0,00
20090	DISQUES	28/07/2000	2 659,02	0,00
20091	ETIQUETTES	15/06/2000	251,61	0,00
20092	ETIQUETTES	15/06/2000	1 345,34	0,00

<table>
<tr><td>2021DEC0046</td><td>12.05.2021</td><td>Instauration d'un tarif pour l'enlèvement de ces dépôts sauvages selon les modalités suivantes :
- Forfait de 250 €
- En complément du forfait ci-dessus, si l'enlèvement des dépôts entraîne une dépense supérieure à celui-ci, facturation sur la base d'un décompte des frais réels,
- Refacturation en sus des coûts complémentaires liés à l'enlèvement des déchets nécessitant un traitement spécial (hydrocarbures, peinture, matériel informatique, frais de déchetterie).
Instauration d'un tarif pour l'enlèvement des déjections canines selon la modalité suivante :
- Forfait de 50 €</td></tr>
<tr><td>2021DEC0047</td><td></td><td>Tarifs des activités rattachées au Conservatoire de musique pour l'année scolaire 2021-2022 fixés à compter du 1er septembre :
<table>
<tr><th>LES ACTIVITÉS</th><th>ENFANT BRYARD</th><th>ADULTE BRYARD</th><th>ENFANT Non Bryard</th><th>ADULTE Non Bryard</th></tr>
<tr><td>– EVEIL MUSICAL</td><td>240 €</td><td rowspan="2"></td><td>476 €</td><td rowspan="2"></td></tr>
<tr><td>– ATELIERS DECOUVERTE DES INSTRUMENTS</td><td>324 €</td><td>611 €</td></tr>
<tr><td>–COURS INDIVIDUEL D'INSTRUMENT OU DE CHANT (avec formation musicale et possibilité de 2 pratiques collectives)
- 1er et 2è cycles
- 3è et 4è cycles
- adulte</td><td>324 €
406 €</td><td>545 €</td><td>611 €
749 €</td><td>749 €</td></tr>
<tr><td>–PRATIQUES COLLECTIVES (sans cours individuel d'instrument ou de chant)

Orchestres - Ensembles - Ateliers
Formation musicale - Atelier d'écriture
Ateliers chant musiques actuelles</td><td>132 €</td><td>211 €</td><td>211 €</td><td>303 €</td></tr>
<tr><td>CHORALES</td><td>132 €</td><td>168 €</td><td>168 €</td><td>209 €</td></tr>
<tr><td>–SUPPLEMENT 3è PRATIQUE COLLECTIVE</td><td>67 €</td><td>102 €</td><td>102 €</td><td>132 €</td></tr>
<tr><td>☐ATELIER MUSIQUE ET HANDICAP</td><td>120 €</td><td>202 €</td><td>120 €</td><td>202 €</td></tr>
</table>
Des tarifs réduits sont appliqués comme suit :
▪ - 20% aux adultes étudiants ou demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif en cours de validité ;
▪ Aux familles dès le deuxième membre inscrit (la première inscription étant toujours plein tarif), soit - 25% pour le 2ème inscrit et - 50% à partir du 3ème inscrit ;
- 40% sur la deuxième activité pour une même personne.</td></tr>
<tr><td>2021DEC0048</td><td>11.05.2021</td><td>Sollicitation pour le projet d'acquisition de véhicules électriques, le soutien financier de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM). Le projet d'acquisition de véhicules électriques porte sur un montant estimatif de 154 822, 19 euros. La commune de Bry-surMarne sollicite un taux de subvention de 30%, soit 46 446,65 euros.</td></tr>
</table>

<table>
<tr>
<td>2021DEC0049</td>
<td>19.05.2021</td>
<td>Tarifs de locations de salles à partir du 1er septembre 2021 fixés comme suit :
<table>
<tr><th>Locations</th><th>Tarifs</th></tr>
<tr><td>LOCATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE, <u>dans le cadre d'organisation d'événements festifs :</u></td><td></td></tr>
<tr><td>Tarif Bryards et Associations conventionnées avec la ville</td><td></td></tr>
<tr><td>Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), <u>avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine</u></td><td>338,55 €</td></tr>
<tr><td>Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), <u>avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine</u></td><td>593,85 €</td></tr>
<tr><td>Tarif Non Bryards</td><td></td></tr>
<tr><td>Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), <u>avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine</u></td><td>699,30€</td></tr>
<tr><td>Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), <u>avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine</u></td><td>1 107,78€</td></tr>
<tr><td>LOCATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE <u>pour l'organisation de réunions,… (hors manifestations festives) du lundi au jeudi :</u></td><td></td></tr>
<tr><td>Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'à 22 heures maximum) ou pour réunion de quelques heures, <u>sans mise à disposition de l'office cuisine</u></td><td>128,76 €</td></tr>
<tr><td>Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum), <u>sans mise à disposition de l'office cuisine</u></td><td>234,21 €</td></tr>
<tr><td>Cautionnement exigé, quelle que soit la formule et la durée de location</td><td>840 €</td></tr>
<tr><td>Forfait ménage, facturé dans le cadre où la salle ne serait pas restituée dans un état normal de propreté (même état qu'à la réception)</td><td>55 €</td></tr>
<tr><td>Facturation de la clef de la salle (badge électronique) en cas de perte</td><td>23 €</td></tr>
<tr><td><u>SALLES "RENE DECROIX", "CHÂTEAU LORENZ", "PARC DES SPORTS", "LA GARENNE"), dans le cadre d'organisation de réunions :</u></td><td></td></tr>
<tr><td>Forfait demi-journée ou pour réunion de quelques heures</td><td>128,76 €</td></tr>
<tr><td>Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum)</td><td>234,21 €</td></tr>
</table>
Les associations conventionnées avec la ville sont exonérées du versement de la redevance relative aux locations de salles dans l'exercice habituel de leurs activités statutaires. Cette exonération peut également être accordée dans le cadre de la mise à disposition de la salle de l'Hôtel de Ville, essentiellement en semaine (du lundi matin au jeudi soir au plus tard), à raison de deux gratuités maximales par année scolaire.
Les partis, les candidats ou listes dans le cadre d'élections</td>
</tr>
</table>

2021DEC0050	19.05.2021	Convention ayant pour objet l'organisation d'un marché aux fleurs le dimanche 30 mai 2021, sur le Quai Victor Berrière (devant le restaurant Le Joyau de la marne) conclue avec la société « Les Marchés de Léon » domiciliée au 4 rue Alfred Stevens à Paris (75009), Le marché public est constitué d'un abandon de recettes correspondant à la redevance d'occupation domaine public due par le prestataire.

2021DEC0051	19.05.2021	DE FIXER les taux d'effort et les tarifs du service enfance à compter du 2 septembre 2021 comme suit :

TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES AU 2 SEPTEMBR

PRESTATIONS	Taux d'effort en %	Tarifs Plancher *	Tarifs Plafond *	Tarifs Hors inscription	Tarifs Non Bryards	Revenus Plancher	Reven Plafon
Accueil du matin en maternelle et en élémentaire	**0,136**	**0,49 €**	**2,46 €**	**3,97 €**	**4,91 €**		
Accueil du midi du lundi au vendredi (repas et activités)	**0,313**	**1,13 €**	**5,63 €**	**6,58 €**	**8,94 €**		
Accueil du soir de 16h30 à 18h30 en maternel (avec goûter et activités) et en élémentaire (sans goûter et avec activités : Etudes surveillées, Escal'Loisirs, multi-activités)	**0,235**	**0,84 €**	**4,22 €**	**5,56 €**	**7,83 €**	**360 €**	**1 800**
Centre de loisirs matin (avec repas) Vacances scolaires et mercredis de période scolaire	**0,598**	**2,15 €**	**10,76 €**	**14,65 €**	**21,63 €**		
Centre de loisirs après-midi (sans repas et avec goûter) Vacances scolaires et mercredis de période scolaire	**0,507**	**1,82 €**	**9,12 €**	**12,43 €**	**18,49 €**		
Centre de loisirs Journée complète Vacances scolaires et mercredis de période scolaire	**1,104**	**3,97 €**	**19,87 €**	**27,07 €**	**40,12 €**		

<table>
<tr>
<td>2021DEC0052</td>
<td>19.05.2021</td>
<td>
Les tarifs rattachés aux activités de la jeunesse et du sport pour l'année scolaire 2021-2022 sont fixés à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

<u>JEUNESSE :</u>

<u>Tarifs d'inscriptions à l'Espace Co :</u>

<table>
<tr><td></td><td>Jeunes bryards et non bryards scolarisés à Bry</td></tr>
<tr><td>Adhésion pour l'année entière (1)</td><td>26,60 €</td></tr>
<tr><td>Adhésion par petites vacances scolaires (automne, fin d'année, hiver et printemps)</td><td>5,35 €</td></tr>
<tr><td>Adhésion pour les vacances d'été</td><td>16,00 €</td></tr>
</table>
(1) valable du jour de la rentrée scolaire à la fin des vacances d'été de l'année suivante

<u>SPORT :</u>

<u>Tarifs de locations des équipements sportifs :</u>

<table>
<tr><td>• Terrain de football en schiste du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)
<u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u>

abonnement (droits d'entrée)
+ pour 1h d'utilisation/semaine
<u>Location ponctuelle :</u>
à l'heure (toute heure commencée étant due)</td><td>

424,15 €
228,80 €

26,55 €</td></tr>
<tr><td>• Terrain de football en gazon synthétique "Vincent Guérin" du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)
<u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u>

abonnement (droits d'entrée)
+ pour 1h d'utilisation/semaine
<u>Location ponctuelle :</u>
à l'heure (toute heure commencée étant due)
forfait journée
forfait week-end</td><td>

424,15 €
282,15 €

32,40 €
213,20 €
371,90 €</td></tr>
<tr><td>• Terrain d'Honneur de football "Marcel Assy" du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)
<u>Location ponctuelle :</u>
à l'heure (toute heure commencée étant due)
forfait journée</td><td>

32,40 €
213,20 €
371,90 €</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
</table>

2021DEC0053	19.05.2021	Tarifs des activités rattachées à la Maison des Etienne Audfray pour l'année scolaire 2021-2022 fixés à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

Les ateliers	Enfant bryard	Adulte bryard	Enfant Non bryard	Adulte Non bryard
LES ARTS VISUELS OU ARTS PLASTIQUES				
Arts plastiques	236 €		323 €	
Manga illustration	166 €		254 €	
Arts graphiques / Dessin peinture		260 €		355 €
SCULPTURE MODELAGE POTERIE				
Sculpture moulage	202 €	239 €	287 €	326 €
Sculpture sur bois	199 €	239 €	282 €	326 €
Poterie modelage	239 €	263 €	330 €	359 €
Poterie « atelier handicap »	120 €	202 €	120 €	202 €
Ateliers libres : Dessin peinture Sculpture modelage / sur bois		102 €		135 €
LES DANSES				
Danse classique	288 €		403 €	
Danse éveil et initiation				
Danse contemporaine / moderne		309 €		417 €
Street jazz				
Danse de couples		337 €		449 €
AUTRES PRATIQUES				
Théâtre	345 €	389 €	480 €	533 €
Chante Pop n'Roll	166 €	274 €	254 €	383 €
Anglais	267 €	357 €	373 €	489 €
Encadrement créatif		170 €		228 €
Création de meubles en carton	236 €	260 €	323 €	355 €
Peinture sur soie	341 €	348 €	473 €	489 €
Assouplissement		295 €		402 €
Yoga		292 €		403 €

Les ateliers	Enfant bryard	Adulte bryard	Enfant Non bryard	Adulte Non bryard
NOVEAUX ATELIERS				
Danse Handicap	120 €		120 €	
Modèle vivant « Master Class »		240 €		327 €
Arts urbains	60 €		60 €	
Livre d'art et illustration	237 €		324 €	
« A 4 mains » poterie parent/enfant	240 €		331 €	

Des tarifs réduits sont appliqués comme suit :

- - 20% aux adultes étudiants ou demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif en cours de validité ;
- Aux familles dès le deuxième membre inscrit (la première inscription étant toujours plein tarif), soit - 25% pour le 2ème inscrit et - 50% pour le 3ème inscrit ;
- - 40% sur la deuxième activité pour une même personne.

Ces mêmes réductions, accordées pour les ateliers d'arts et de loisirs et pour l'école municipale de musique, ne sont pas cumulables.

2021DEC0054	25.05.2021	Contrat de prestation relatif aux animations « Balades à dos d'ânes » et « Caricaturiste et sa fleur géante », comprenant l'intervention de 6 ânes et 2 moniteurs, 2 artistes et leur régisseur conclure avec la société Les Marchés de Léon domiciliée au 4 rue Alfred Stevens à Paris (75009), moyennant le paiement de 3 170,75 euros TTC. Les prestations se dérouleront le dimanche 30 mai 2021 de 10h à 18h, en plusieurs interventions, sur le Quai Victor Berrière à Bry-sur-Marne (94360).
2021DEC0055	25.05.2021	Contrat de prestation relatif à l'animation musicale « Le Zinzin », comprenant l'intervention de 2 artistes conclu avec l'association ALPHERA domiciliée au 49 bis rue Charles Ferdinand Dreyfus à Fontenay les Bris (91640), moyennant le paiement de 720 euros TTC. La prestation se déroulera le dimanche 30 mai 2021 de 12h à 18h, en plusieurs interventions, sur le Quai Victor Berrière à Bry-sur-Marne (94360)
2021DEC0056	25.05.2021	Contrat de prestation relatif aux animations « Silhouettiste humoristique » et « Caricaturiste au féminin », comprenant l'intervention de 2 artistes conclu avec la société Mélusine domiciliée au 15 rue Tesson à Paris (75010), moyennant le paiement de 1 455,90 euros TTC. Les prestations se dérouleront le dimanche 30 mai 2021 de 14h à 18h, en plusieurs interventions, sur le Quai Victor Berrière à Bry-sur-Marne (94360).
2021DEC0057	25.05.2021	Contrat de prestation relatif à l'animation « Le Triporteur musical », comprenant l'intervention de 2 artistes De conclure avec la société Art Evolution domiciliée au 9 rue Parrot CS 72809 à Paris cedex 12 (75590), moyennant le paiement de 1 318,75 euros TTC. La prestation se déroulera le dimanche 30 mai 2021 de 12h à 18h, en plusieurs interventions, sur le Quai Victor Berrière à Bry-sur-Marne (94360).
2021DEC0058	27.05.2021	Autorisation de signer et de déposer les pièces relatives à la déclaration préalable de travaux relative l'extension de la loge du gardien au Parc des Sports des Maisons Rouges.
2021DEC0059	02.06.2021	Marché relatif à la rénovation de la sonorisation extérieure Ville conclu avec la société SARL EXO-LIGHT domiciliée au Domaine de la Muzardière – 6 chemin de Halage lieu-dit Le Grand Mort à Bazoches les Bray (77118), et prenant fin le 30 juin 2021, pour un montant de 32 692,00 € HT.
2021DEC0060	02.06.2021	Marché relatif à la location et à l'installation de chalets en bois dans le cadre du Marché de Noël du 17 au 19 décembre 2021, ce marché conclu avec la société HORTY FUMEL domiciliée au lieu-dit Lascouture à Fumel (47500). Il est d'un montant de 8 270,00 € HT.
2021DEC0061	03.06.2021	Contrat de prestation conclu avec la société des Parcs Zoologiques Lumigny (Parc des Félins et Terre de Singes) sise 77540 Lumigny relatif à l'organisation d'une sortie culturelle dans le cadre des loisirs seniors 2021 comprenant une visite libre le matin, un déjeuner le midi et une visite libre l'après-midi. Ce contrat est conclu pour la journée du 10 juin 2021 moyennant le paiement d'une somme de 59,00 euros TTC par personne pour un groupe prévisionnel de 8 personnes, un accompagnateur et un chauffeur de car, soit pour un montant total prévisionnel de 468,90 euros TTC.

<table>
<tr><td>2021DEC0062</td><td>03.06.2021</td><td>Aliénation de gré à gré du matériel acquis le 27 mai 2011 désigné ci-dessous, ainsi que son prix de vente et les coordonnées de l'acquéreur.
<u>Section Investissement :</u>
<table>
<tr><th>N° Inventaire</th><th>Désignation du Bien</th><th>Compte</th><th>Valeur d'achat</th><th>V.N.C.</th><th>Prix de vente</th><th>Nom et Adresse de l'acquéreur</th></tr>
<tr><td>20110227</td><td>RENAULT MASTER BN-909-JA</td><td>2182</td><td>20 196,53 €</td><td>0,00 €</td><td>3 700 €</td><td>Franck PUCHELLE 81 avenue Poincarré 77400 LAGNY-SUR-MARNE</td></tr>
<tr><td>20170086</td><td>Rampe de chargement</td><td>2188</td><td>3 543,84 €</td><td>1 775,84 €</td><td></td><td></td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>2021DEC0063</td><td></td><td>Pas d'acte</td></tr>
<tr><td>2021DEC0064</td><td>03.06.2021</td><td>Résiliation du marché « Fourniture d'entretien, consommables et mise à disposition de centrales de dilution » - lot 2 « fourniture de petit matériel et de consommable » conclu le 5 avril 2019 avec la société BARTHOLUS sise 54 avenue de Raspail à SAINT MAUR (94100). Motif de la résiliation : survenance de nouveaux besoins liés à la Covid 19.
Indemnisation de la société Bartholus selon la règlementation en vigueur à hauteur de 500 euros HT</td></tr>
<tr><td>2021DEC0065</td><td>10.06.2021</td><td>Avenant (n°1) avec la société LACOSTE Dactyl Buro & Ecole pour acter les conséquences de la fusion/acquisition de la société DACTYL BURO OFFICE SAS par décision en date du 27 décembre 2020 par la société LACOSTE SAS avec effet au 1 er janvier 2021.</td></tr>
<tr><td>2021DEC0066</td><td>09.06.2021</td><td>Marché/accord-cadre de fourniture ordinaire relatif à la fourniture de matériel scénique pour le théâtre de Bry-sur-Marne conclu avec la société D6 BELL LIGHT sise 21 rue Christophe Colomb- 94200 Ivry-sur-Seine, pour un montant de 16 905.60 € HT</td></tr>
<tr><td>2021DEC0067</td><td>09.06.2021</td><td>Marché/accord-cadre de fourniture ordinaire relatif à la fourniture d'enceintes de retour APG pour le théâtre de Bry-sur-Marne conclu avec la société D6 BELL LIGHT sise 21 rue Christophe Colomb- 94200 Ivry-sur-Seine, pour un montant de 15 340 € HT</td></tr>
<tr><td>2021DEC0068</td><td>10.06.2021</td><td>Marché relatif à la fourniture d'une colonne d'affichage à des fins d'information municipale et culturelle conclu avec la société JC DECAUX France sise 10 rue Eugène Hénaff 94400 Vitry-sur-Seine, pour un montant estimatif de 39000 euros HT sur la durée totale du marché, y compris pour la partie à bons de commande.</td></tr>
</table>

2021DEC0069	09.06.2021	Contrat de prestation artistique pour la représentation de deux spectacles de Fado, musique traditionnelle portugaise conclu avec l'association Gaivota, sise 1, Grande rue Charles de Gaulle, 94360, Bry-sur-Marne, pour un montant total de 5000 € TTC.
2021DEC0070	10.06.2021	Contrat de prestation artistique conclu avec la compagnie Miss O'youk sise 8 rue de paris, 94220 Charenton le pont De conclure. Ce contrat a pour objet l'organisation et la mise en place de 4 représentations du spectacle « Rosie » à l'hôtel Malestroit programmées le 25 juin 2021 à 9h30, 10h30, 16h45 et 17h45. Ces prestations auront un montant total de 2006 euros TTC

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation des décisions du Maire ci-dessus

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 30 juin 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne